

ARRETE N° PREF/CAB/2020/32
conférant l'honorariat à Monsieur Guy DOUIN,
ancien adjoint au maire de La Ferté-Vidame

La Préfète d'Eure-et-Loir
Officier de l'Ordre National de Mérite

Vu l'article 4, paragraphe 1, de la Loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires et adjoints ;

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que l'honorariat des fonctions de maire ou d'adjoint peut être conféré aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la demande du 20 octobre 2020 de Monsieur Guy DOUIN, ancien adjoint au maire de La Ferté-Vidame, sollicitant l'octroi de l'honorariat au titre des fonctions qu'il a exercées au service de la commune de La Ferté-Vidame en qualité d'adjoint au maire.

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Guy DOUIN, ancien adjoint au maire de La Ferté-Vidame, est nommé Maire Adjoint Honoraire.

Article 2 : Le Sous-Préfet, directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le 04 décembre 2020

La Préfète,


Fadela BENRABIA

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"

